

# ÉVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS PERMIS B SUR VÉHICULE

Réf de l'action : ECF R121.PR indice 05 du 29/04/2021

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie B ;  
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;  
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
  - Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
  - Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle,
  - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

## MOYENS D'ÉVALUATION

- Véhicule école équipé de doubles commandes,
- Piste,
- Fiche d'évaluation initiale « V.L ».
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

## THEMES D'EVALUATION

- Évaluer son niveau :
  - d'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations),
  - de détection du risque en situation de conduite,
  - sur l'installation au poste de conduite,
  - à comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger.

## MODALITES D'EVALUATION

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

## SANCTION VISEE

- La Fiche d'évaluation initiale « V.L » fait apparaître :
  - les notes obtenues par critères,
  - le score total,
  - le nombre d'heures de formation proposé,
  - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
  - Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA PRESTATION

- Nous contacter.

## TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.